

Commentaires de l'IFREMER

« *CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN 2020 Données et observations relatives au milieu marin en vue d'une croissance intelligente et durable* »

La Communication « *CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN 2020 Données et observations relatives au milieu marin en vue d'une croissance intelligente et durable* » (COM/2010/461), publiée le 8 septembre 2010 par la Commission européenne (CE), représente un effort notable de mise en perspective et en cohérence de toutes les initiatives de la CE lancées au cours des cinq dernières années et des projets que chacune a généré.

Cependant, elle n'apporte pas encore toutes les clarifications attendues entre EMODNet (DG-MARE), GMES (DG-ENT), SEIS et WISE-Marine (DG-ENV et EEA) et les infrastructures de recherche participant à la collecte et la gestion des données marines (EURO-ARGO, EMSO, EUROFLEETS, SEADATANET, etc.. (projets co-financés par la DG-RTD).

En particulier, un certain nombre de points essentiels pour assurer la pérennité de cette stratégie d'ensemble ne sont ou pas assez évoqués.

- **Le financement de la collecte des données in situ** (acquisition in situ et centres de données assurant la validation et le stockage de la donnée brute) n'apparaît pas comme une priorité de la Commission européenne dans ce document, elle est identifiée comme une responsabilité des Etats-membres selon la procédure de subsidiarité. En réalité, les Etats Membres et leurs instituts de recherche n'assurent de façon régulière que la collecte des données faisant l'objet d'obligations juridiques dans le cadre de réglementations nationales et/ou issus des directives européennes. Les autres données collectées le sont par le fait de projets de recherche financés sur 3-4 ans, sur « competitive money » avec co-financements nationaux ou européens. Cette production à la base des données est donc aléatoire en grande partie, toute une branche d'acquisition *in situ* de données peut s'arrêter si son projet support ne peut se renouveler en trouvant un nouveau financement. Il faut rééquilibrer cette vision ambitieuse d'un portail de données marines s'apparentant à un service public avec celle d'une collecte régulière de données *in situ* pour laquelle une contribution sur le long terme de la CE est bienvenue et demandée, en particulier pour la partie hauturière. A cet égard, la collection de données des pêcheries (DCF) peut être citée comme un exemple de contribution conjointe des Etats Membres et de la CE pour son financement.
- **Le projet SEADATANET n'est pas mentionné explicitement**, il joue pourtant un rôle pan Européen fédérateur et significatif pour la standardisation des données et des méta données marines, permettant l'interopérabilité et donc la mise en réseau des centres de données distribués, assurant la pérennité d'un tel système. GMES Marine Core Service (*MyOcean*) est utilisateur de *SEADATANET* pour les données en temps différé. *MyOcean* et *SeaDataNet* ont récemment conclu un "Memorandum of Understanding" dont l'objectif de rendre disponible un ensemble de données issues d'observation in situ de l'Océanographie Opérationnelle et des communautés scientifiques ainsi que des autres utilisateurs. Par ailleurs, EMODNET s'appuie sur

SEADATANET pour la standardisation des données assemblées dans le cadre des actions préparatoires. Pour toutes les initiatives européennes lancées ou à venir, il est donc important que *SEADATANET* puisse continuer son action fédératrice : le projet actuel prend fin en avril 2011, il faut espérer que la proposition *SEADATANET 2* pour la période 2011-2014, déposée au call DG/RTD/Infrastructures, sera retenue pour permettre cette continuité.

- **Le GMES Marine Core Service** ne se réduit pas aux observations spatiales et aux produits qui en sont dérivés. Il semble nécessaire de rappeler que GMES comprend trois composantes : la composante « espace », la composante « *in situ* » et la composante résultante « service » (qui comprend le Marine Core Service et son projet *MyOcean*). Pour la partie « *in situ* » des données marines, la collecte de données sur la dimension verticale de l'océan (de la surface aux grands fonds) requiert nécessairement une infrastructure *in-situ* maintenue pérenne (profileurs océaniques Argo, mouillages, bouées, etc...) ainsi que la récupération, la validation et le traitement en temps réel des données assurée par l'in-situ *Thematic Assembly Center* de *MyOcean* auquel le centre de données Coriolis contribue. Dans le cas des données physiques, les données produites et assemblées par *MyOcean* en liaison avec les réseaux régionaux de *EUROGOOS* et s'appuyant sur l'infrastructure *SEADATANET* bénéficieront à l'action préparatoire EMODNET.
- **Le programme d'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE)** de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), son rôle dans l'harmonisation des données océanographiques au niveau international, ne sont pas mentionnés (<http://www.iode.org/>).
- **L'occultation des réseaux internationaux d'observation** (notamment hauturiers), et l'affirmation que les Etats Membres doivent financer eux-mêmes les infrastructures d'observation in-situ va rendre difficile le co-financement européen de GMES sur ces systèmes (remarque en complément du besoin d'une contribution CE de la collecte des données évoqué ci-dessus).
- **Accès aux données** : la politique européenne en matière de données marines vise à élargir au maximum l'accès gratuit et sans restriction aux données disponibles, pour tout les utilisateurs. En cela elle s'inspire des pratiques d'outre atlantique où le retour financier est attendu pour l'Etat via la valeur ajoutée des produits issus des données (venant du secteur privé) et non pas par la vente des données elles-mêmes. En réalité, la gratuité ou les coûts marginaux d'accès restent à préciser suivant la nature des données mises à disposition, dans le cadre de la Directive INSPIRE et de sa transposition en droit nationaux (en cours). Ces coûts sont à mettre en regard des budgets nécessaires au fonctionnement des Centres de données, généralement administrés par les organismes de recherche, pour leurs activités de contrôle, de gestion et de stockage et de mise à disposition des données dans une optique service « tout public ».

En conclusion, il est nécessaire de continuer à clarifier les périmètres respectifs des différents programmes & initiatives (notamment EMODNet, GMES, SEIS, Infrastructures de Recherche (ESFRI & I3 projects), etc ...) et les logiques de financement UE associées : en ce sens, il faut que des représentants de chaque DG impliquée participent également à l'élaboration de l'« *Operational Marine Data Architecture* » et recherchent ensemble les moyens d'un financement stabilisé sur le long terme et équilibré de l'acquisition in situ jusqu'aux portails d'accès.